

+ Ce document d'entrée en relation est la base de la relation entre le client et son conseiller. Elle contient toutes les informations légales que le conseiller ou sa société doivent communiquer au client lors du premier entretien.

Identité Juridique

PatrimoniAlp Conseil, EURL au capital de 30 000 €, Société inscrite au RCS de Grenoble sous le n° 751 888 926, **Siège Social** : 45, avenue Dugueyt Jouvin, 38500 Voiron / **Code NAF-APE** : 6622Z.

Les informations recueillies par notre cabinet sont enregistrées dans un fichier informatisé par un membre de la société PatrimoniAlp Conseil, ceci afin d'apporter des réponses patrimoniales aux sollicitations des clients de ladite société. Elles sont utilisées pendant la relation d'affaires et conservées pendant 5 ans après la fin de celle-ci. Les informations sont destinées exclusivement au traitement des dossiers clients. Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant : Cédric Jaillon (cedric.jaillon@patrimonialp-conseil.fr) - PatrimoniAlp Conseil. Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL.

Statuts légaux et autorités de tutelle

La société PatrimoniAlp Conseil a la possibilité de vous apporter des solutions patrimoniales sur mesures.

Votre conseiller est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaire en Assurance, Banque et Finance (**ORIAS**) sous le N° **12 067 321** (cette information est vérifiable sur le site internet de l'ORIAS : <https://www.oriass.fr/welcome>), au titre des activités réglementées suivantes :

- **CIF (Conseiller en Investissements Financiers)**, susceptible de fournir des conseils en investissement de manière non indépendante au sens de l'article 325-5 du RGAMF et être rémunéré par les producteurs de produits financiers. Votre conseiller est enregistré à l'ANACOFI-CIF sous le N° **E003254**, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), adresse courrier : 17 Place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 et adresse internet : www.amf-france.org
- **IAS (Intermédiaire en Assurance)**, catégorie courtier (type B) d'intermédiaire. Conformément à la directive assurance DDA, le niveau de conseil susceptible d'être fourni sera 1 et/ou 2.
- **IOBSP (Intermédiaire en Opérations de Banque et en Services de Paiements)**, inscrit dans les catégories :
 - o Courtier en Opérations de Banque et en Services de Paiement (crédit à la conso, regroupement de crédit, autres activités),
 - o Mandataire d'IOBSP (pour les prêts immobiliers).

Liste des mandants IOBSP :

IXOFINE, 1 rue Lamartine, 38000 Grenoble ; Courtier IOBSP immatriculé sous le n°09052716,

CIB Finance, 4 rue Camille de Rochetaillée, 42000 Saint-Étienne ; Courtier IOBSP immatriculé sous le n°1300229.

Fourniture de conseil IOBSP : Le conseil fourni porte sur la gamme de produits distribués par nos partenaires.

Les activités d'IAS et d'IOBSP sont placées sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) adresses courrier : 4 Place de Budapest, 75436 PARIS cedex 09 et Internet : <http://www.acpr.banquefrance.fr/accueil.html>

Agent immobilier, enregistré à la Chambre de Commerce et de l'Industrie (CCI) de Grenoble. Carte professionnelle pour la transaction immobilière N° : CPI 3801 2018 000 028 712. Cette activité est contrôlable par la DGCCRF.

Service à la personne SAP : Notre cabinet est membre d'une coopérative de Services à la Personne, la **MDSAP** déclarée par l'Etat sous le numéro SAP 488 755 646 et vous permet à ce titre de bénéficier de 50 % de crédit d'impôt sur tous les montants facturés selon l'article 199 sexdecies du Code Général des impôts.

Garanties

Votre conseiller ou intermédiaire (selon qu'il soit membre de l'ANACOFI et/ou de l'ANACOFI-CIF) dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de l'ANACOFI et de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Elles ont été souscrites chez :

Matrisk Group

22, rue de la Maison Rouge

77185 Lognes

Contrat n° :

MRCSFGP201910FRS000000024100A00

Assuré par Liberty Specialty Markets Europe agissant pour le compte et par mandat de Liberty Mutual Insurance Europe SE (LMIE)

RCP 2'000'000 € et Garantie Financière 115' 000 €, pour les activités d'intermédiaire en assurance, RCP 250'000€ par sinistre pour le conseil en gestion de patrimoine,

RCP 800'000 € et Garantie Financière 115'000 €, pour les activités d'intermédiaire en opérations de banque et services de paiement,

RCP 600'000 €, pour les activités de conseil en investissements financiers,

RCP 600'000 € Garantie Financière 110'000 €, pour les activités de transactions sur immeubles et fonds de commerce. Couverture de la garantie étendue pour les transactions, avec manquement de fonds tiers indirect.

Partenaires - Compagnies et Fournisseurs

N'étant pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec un ou plusieurs partenaires, nous vous informons que nous fondons notre conseil sur l'analyse des contrats du marché gérés par les compagnies suivantes :

Assureurs : Alptis, APREP-La Mondiale, April Courtage, AXA Thema, Cardif, Generali Patrimoine, Oddo, Swiss Life, Solly Azar, Suravenir Assurances, Oradéa, Spirica, Unep, Novélia, Elois Assurance, Afi Esca, Zéphir, Xenassur

Placements : Marne et Finance, Corum AM, Inter Invest, Perial, Uffi Ream, Urban premium, Domaines & Patrimoines, Truffle capital, Primonial, La Française AM, Cap Vert Energie, JP Distribution, Sigma Gestion, Horizon AM, Vatel Capital, ACG, 123_IM, Finaveo.

Sociétés de Gestion d'Actifs : Carmignac Gestion, DNCA, H2O, Edmond de Rothschild, Lazard Gestion, CPR AM, Rouvier...

Immobilier : Icade, Cogedim, Bouygues, Vinci, I-PLUS, Cerenicimo, Primonial, La Référence Pierre, Le Revenu Pierre, Isélection

Banques : BNP, Crédit Agricole, LCL, Société Générale, Crédit Foncier, Banque Rhône Alpes, Caisse d'épargne, Banque populaire, AXA Banque, CFCAL, CA Consumer Finance, BNP PF, My Money Bank, Créatis, Crédit municipal de Lyon et Grenoble.

Lien capitalistique : aucun lien capitalistique n'existe entre PatrimoniAlp Conseil et les différents fournisseurs.

Cette liste étant non exhaustive, les noms des autres partenaires, peuvent être communiqués sur simple demande.

Mode de facturation et rémunération du professionnel

Le client est informé que pour tout acte d'intermédiation en assurances, le conseiller est rémunéré par la totalité des frais d'entrée déduction faite de la part acquise à la société partenaire l'autorisant à commercialiser les solutions de placement, ainsi qu'une fraction des frais de gestion, qui est au maximum 85% de ceux-ci. Au titre de l'accompagnement du client, une information plus précise sera fournie ultérieurement sur simple demande, une fois connus les supports choisis par le client.

Fiche d'information légale, tarifs des honoraires de conseil / TVA 20%

Prestation	HT	TTC
Tarif horaire de consultation	125 €	150 €
Honoraires - Forfait 2h	200 €	240 €
Honoraires - Forfait 4h	291,67 €	350 €
Bilan patrimonial *	625 €	750 €
Bilan patrimonial premium **/**	1 250 €	1 500 €
Audit thématique ***	291,67 €	350 €
Convention annuelle de suivi patrimonial	375 €	450 €
* Selon le volume d'affaire réalisé, une remise pourra être accordée sur le bilan patrimonial		
** Le forfait bilan patrimonial premium s'applique pour les patrimoines supérieurs à 1,5 M€		
*** Audit thématique : bilan financier, audit des contrats hors cabinet, reconstitution de carrière...		

Frais d'entrée (à titre indicatif) *

Total des versements	Frais d'entrée
Inférieur à 5 000 € - Frais par défaut du contrat	
5 001 € à 10 000 €	4.00 %
10 001 € à 30 000 €	3.50 %
30 001 € à 50 000 €	3.00 %
50 001 € à 75 000 €	2.50 %
75 001 € à 150 000 €	2.00 %
150 001 € à 300 000 €	1.50 %
Plus de 300 000 €	0.75%

* Frais applicables pour les contrats d'assurance vie, les contrats de capitalisation et l'épargne retraite

Notre cabinet est membre d'une coopérative de Services à la Personne, la MDSAP déclarée par l'Etat sous le numéro SAP 488 755 646 et vous permet à ce titre de bénéficier de 50 % de crédit d'impôt sur tous les montants facturés conformément à l'article 199 sexdecies du Code Général des impôts.

Tarifs des prestations de service à la personne / TVA 10%

Prestation	HT	TTC
- Assistance administrative en matière déclarative (IR-IFI) *		
- Assistance à la gestion des finances personnelles (suivi de trésorerie personnelle, relations avec les banques, suivi des contrats en cours) **		
- Assistance administrative et correspondance personnelle (relation avec les administrations, les assurances, résolution de petits litiges courants, ...)		
- Prestation administrative liée à la gestion du patrimoine hors optimisation fiscale et sans conseil ***		
Tarif horaire	163,64 €	180 €
Forfait 2h	318,18 €	350 €
Forfait 3h	454,55 €	500 €
Forfait 4h	590,91 €	650 €
Forfait journée (> à 1 jour : 300€ ttc par tranche de 2h supplémentaire)	1'090,91 €	1'200 €
* Gestion du patrimoine hors optimisation fiscale et sans conseil		
** Sans prise de mandat et sans conseil selon le statut IOBSP		
*** Mise en place pour le compte de la personne sans prise de mandat lorsqu'il s'agit d'une profession réglementée : finance et immobilier.		

Traitement des réclamations

(Article 325-23 du RGAMF et Instruction AMF n° 2012-07 du 13/07/12 - Maj 24/04/13, 20/11/13 et 17/10/2014 et 12/12/2016 avec effet au 01/05/2017)

Pour toute réclamation votre conseiller (ou le service réclamation de l'Entreprise) peut être contacté selon les modalités suivantes :

Par courrier :	PatrimoniAlp Conseil Service médiation et relation clients 45, avenue Dugueyt Jouvin 38500 Voiron
Par mail :	mediation@patrimonialp-conseil.fr
Par téléphone :	04 26 250 450 06 19 90 24 62

Traitement des réclamations :

Votre Conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- Dix jours ouvrables maximum à compter de la réception de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;
- Deux mois maximum entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

Saisir un médiateur :

I - Médiateur compétent, litiges avec une entreprise :

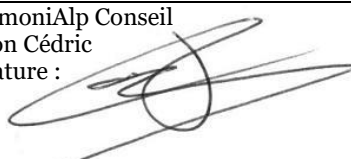
Médiateur de l'Anacofi 92 rue d'Amsterdam 75009 Paris

II - Médiateurs compétents, litiges avec un consommateur :

<ul style="list-style-type: none"> • Pour les activités de CIF Mme Marielle Cohen-Branche Médiateur de l'AMF Autorité des Marchés Financiers 17, place de la Bourse 75082 PARIS CEDEX 02 Site internet : http://www.amf-france.org/Le-mediateur-de-l-AMF/Lemediateur-mode-d-emploi/Modes-de-saisine.html • Pour les activités d'assurance La Médiation de l'Assurance TSA 50110 75441 PARIS CEDEX 09 Site internet : http://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur 	<ul style="list-style-type: none"> • Pour les activités d'IOBSP et Immobilières Médiation de la consommation – ANM Conso 2, rue de Colmar 93400 VINCENNES Site internet IOBSP : www.anm-conso.com/anacofi-iobsp Site internet IMMOBILIER : www.anm-conso.com/anacofi-immo
--	--

La procédure de médiation est disponible sur simple demande (Le cas échéant téléchargeable sur le site internet de notre société à l'adresse suivante : <http://www.patrimonialp-conseil.fr/> dans la rubrique : « Mentions Légales »).

Nous vous remercions de prendre connaissance et de conserver un exemplaire de ce document,
 Réalisé en 2 exemplaires,

Fait à :	Le :	
PatrimoniAlp Conseil Jaillon Cédric Signature : 	Nom, prénom : Signature :	Nom, prénom : Signature :